

COMMUNE DE TIGNES - SAVOIE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FEVRIER 2021

RELEVÉ DE DECISIONS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie et en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents ou en Visioconférence :

M. Olivier DUCH, Mme Capucine FAVRE, M. Hubert DIDIERLAURENT, M. Sébastien HUCK adjoints,  
Mme Laurence FONTAINE, M. Jean-Sébastien SIMON, conseillers délégués,  
M. Franck MALESCOUR, M. Thomas HERY, Mmes Clarisse BOULICAUD, Justine FRAISSARD,  
M. Stéphane DURAND, Mmes Odile PRIORE, Julie FAVEDE, M. Douglas FAVRE, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Céline MARRO, donne pouvoir à M. Olivier DUCH, Mme Frédérique JULIEN, donne pouvoir à Mme Capucine FAVRE, Mme Nadia CHENAOUI, donne pouvoir à M. Stéphane DURAND, M. Martial DEBUT, donne pouvoir à Mme Odile PRIORE

M. Thomas HERY est élu secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 19 février 2021 - Date d'affichage de la convocation : 19 février 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - Nombre de votants : 19  
Sauf délibération D2021-02-15 : 14 présents – 19 votants, (M. Douglas FAVRE donne pouvoir à Mme Julie FAVEDE).

\* \* \* \* \*

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

\* \* \* \* \*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1<sup>ERE</sup> PARTIE – FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – VIE ÉCONOMIQUE

D2021-02-01 Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2021.*

D2021-02-02 Débat d'Orientation Budgétaire 2021 – Budgets Communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021.*

D2021-02-03 Fixation des taux de la fiscalité directe locale – année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE UNIQUE : Fixe les taux des impôts directs locaux pour 2021 comme précisé dans le tableau ci-dessous :*

	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties (incluant l'ex-part départementale de taxe foncière bâtie)	36.85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	146.07 %
Cotisation foncière des entreprises	34.82 %

D2021-02-04 Tignes Développement – Convention relative aux missions Accueil, Information des touristes et Promotion touristique de la commune de Tignes – approbation de la subvention d'équilibre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE 1 : Accorde une subvention d'équilibre à la SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT au titre de la convention pour la gestion des missions Accueil, Information des touristes et Promotion touristique de la commune de Tignes, d'un montant de 2 390 000 € TTC pour l'année 2021.*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de la subvention, selon le calendrier prévu dans le cadre de la convention (acomptes trimestriels).*

D2021-02-05 Convention relative aux missions Accueil, Information des touristes et Promotion touristique de la commune de Tignes – Avenant n°4 - Autorisation de signature à donner au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°4 à la convention relative aux missions d'accueil, d'information des touristes, de promotion touristique de la Commune de Tignes avec la SAGEST Tignes Développement.*

*ARTICLE 2 : Dit que l'enveloppe prévue à l'article 4 « Modalités financières » de la convention est fixée pour la dernière année, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2022, à un montant maximum de 2 400 000 € TTC.*

*ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.*

D2021-02-06 Convention de mise à disposition de locaux dans le presbytère des Boisses à l'Association diocésaine de Tarentaise – Autorisation de signature à donner au Maire

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention de mise à disposition des locaux du presbytère des Boisses à Tignes à l'association diocésaine de Tarentaise.*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux du presbytère des Boisses à Tignes avec l'association diocésaine de Tarentaise représentée par Monsieur Antoine PICARD D'ESTELAN, économiste diocésain.*

D2021-02-07 Signature de la charte portant rappel de certaines distributions de compétences ou de responsabilités durant la période hivernale pour la route départementale 87B avec le département de la Savoie

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Approuve la charte portant rappel de certaines distributions de compétences ou de responsabilités durant la période hivernale pour la route départementale n°87B.*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte avec le département de la Savoie.*

D2021-02-08 Convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en place de la plateforme publique régionale de covoiturage « MOV'ICI » - Autorisation de signature à donner au Maire

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en place de la plateforme publique régionale de covoiturage « MOV'ICI ».*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes.*

D2021-02-09 Signature du contrat de cession de droits de propriété intellectuelle avec l'agence « Merci Créative »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve le contrat de cession de droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de droits de propriété intellectuelle avec la société « MERCI CREATIVE ».

D2021-02-10 Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie (Cdg73) en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (Cdg73) aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché public nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

ARTICLE 2 : Charge Monsieur Le Maire à transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune de Tignes, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

ARTICLE 3 : Dit que 87 agents CNRACL sont employés par la commune de Tignes au 31 décembre 2020. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune de Tignes à l'une des tranches du marché public qui sera conduit par le Cdg73.

D2021-02-11 Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie (Cdg73) en vue de conclure une convention de participation sur le risque « Prévoyance »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE 1 : S'engage dans une démarche visant à proposer aux agents municipaux une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

ARTICLE 2 : Mandate le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (Cdg73) afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

ARTICLE 3 : S'engage à communiquer au Centre de gestion de la Savoie les caractéristiques quantitatives et qualitatives du personnel concerné.

*ARTICLE 4 : Prend acte que l'adhésion à la convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie par délibération et après convention avec le Cdg73, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune de Tignes aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Cdg73.*

D2021-02-12 Signature d'un avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Savoie (Cdg73) relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire - Autorisation de signature à donner au Maire

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Approuve l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Centre de Gestion de la Savoie (Cdg73) jusqu'au 31 décembre 2021.*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Savoie (Cdg73).*

D2021-02-13 Signature de la convention de mise à disposition de services de la Commune à la SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT – Autorisation de signature à donner au Maire

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention de mise à disposition de services de la commune à la S.E.M. SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT à conclure pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2021.*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.*

D2021-02-14 SAGEST Tignes Développement - Adaptation de la politique commerciale et tarifaire pendant la saison estivale 2021 suite à la crise sanitaire de Covid-19

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :*

*ARTICLE 1 : Autorise Tignes Développement à adapter sa politique commerciale – et notamment tarifaire dans la limite des tarifs publics en vigueur votés en Conseil Municipal – sur l'ensemble des périmètres délégués, jusqu'à la fin de la saison d'été 2021.*

*ARTICLE 2 : Précise que le délégataire informera périodiquement le délégant des choix opérés en la matière, et s'assurera que les adaptations proposées respectent le cadre déterminé ci-avant.*

D2021-02-15 Signature d'un avenant à la convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat - Autorisation de signature à donner au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat prorogeant la convention initiale pour une durée de trois ans à compter du 11 mars 2021.*

*ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.*

D2021-02-16 Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la canalisation d'adduction en eau potable de la commune de Tignes – Autorisation à donner au Maire de signer le marché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE 1 : Approuve la convention de groupement de commandes entre la Régie Electrique de Tignes, le Département de la Savoie, la Commune de Tignes et ENEDIS SA visant à la passation du marché de travaux de génie civil, des réseaux secs et humides et de voirie sur la rive droite de l'Isère entre le Chevril et les Brévières.*

*ARTICLE 2 : Dit que la Régie Electrique de Tignes sera le coordonnateur de ce groupement.*

*ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

D2021-02-17 Groupement de commandes relatif à la passation du « Marché de travaux de génie civil, des réseaux secs et humides et de voirie sur la rive droite de l'Isère entre le Chevril et les Brévières » entre la Régie Electrique de Tignes, le Département de la Savoie, la Commune de Tignes et ENEDIS SA - Approbation de la convention de groupement de commandes, autorisation à donner au Maire de signer ladite convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE 1 : Approuve la convention de groupement de commandes entre la Régie Electrique de Tignes, le Département de la Savoie et la Commune de Tignes visant à la passation du marché de travaux de génie civil, des réseaux secs et humides et de voirie sur la rive droite de l'Isère entre le Chevril et les Brévières.*

*ARTICLE 2 : Dit que la Régie Electrique de Tignes sera le coordonnateur de ce groupement.*

*ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

## 2<sup>ÈME</sup> PARTIE – TRAVAUX – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET STRATEGIE FONCIERE

### D2021-02-18 Dénomination des rues et adressage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE 1 : Approuve le principe général de dénomination et de numérotation des voies communales.*

*ARTICLE 2 : Adopte la mise à jour de la dénomination de l'ensemble des voies et places communales publiques et privées.*

*ARTICLE 3 : Approuve le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage.*

*ARTICLE 4 : Précise que les crédits nécessaires à cette dénomination et numérotation sont inscrits au budget principal 2021.*

*ARTICLE 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles permettant la mise en œuvre de cette décision.*

### D2021-02-19 Autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer une « demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public » portant sur l'aménagement d'un bureau supplémentaire dans les locaux de Tignes Développement au sein de l'immeuble « La Marlière » sis lieu-dit « Le Rosset »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

*ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à déposer cette « demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public », portant sur l'aménagement d'un bureau supplémentaire dans les locaux de Tignes Développement au sein de l'immeuble « La Marlière » sis lieu-dit « Le Rosset » situé sur la parcelle communale cadastrée section AH sous le numéro 43, et de signer tous documents y afférent.*

## 3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LOGEMENT – AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

Pas de point présenté dans ces domaines

## 4<sup>ÈME</sup> PARTIE – JEUNESSE – SPORT – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Pas de point présenté dans ces domaines.

*Monsieur le Maire clôture la séance à 17h50.*